

Accidents de transport

que notre tâche va consister à instaurer l'équité et la justice dans la composition et le mandat du bureau. Il est bien évident que si le président du bureau est nommé par le ministre, celui-ci étant son copain ou son voisin ou quelqu'un de sa circonscription, il n'aura pas tellement envie de critiquer celui qui l'a casé ou qui lui permet de rester à son poste. Je répète qu'il est absolument vital que ce bureau soit indépendant puisqu'il s'agit de la vie des Canadiens.

En terminant, je dirai simplement que nous sommes d'accord encore une fois sur le principe, mais que beaucoup d'éléments nous inquiètent sérieusement dans ce projet de loi. Connaissant la rectitude du secrétaire parlementaire et tout l'intérêt qu'il porte à la sécurité dans le domaine des transports, je suis persuadé qu'il est d'accord avec ce que nous avons dit et qu'il fera de son mieux pour apporter les amendements qui s'imposent au projet de loi.

Je tiens également, monsieur le Président, à mentionner simplement un élément de la sécurité maritime qui nous préoccupe tous je pense. Il s'agit bien sûr du transport des produits pétroliers le long de nos côtes vulnérables. Nous en avons eu des exemples je pense tant à l'Est qu'à l'Ouest, sur les Grands Lacs et ailleurs. A cause d'une législation déficiente ou mal appliquée, faute de technologie ou d'intervention, nous avons eu des désastres écologiques ou des quasi-désastres. Je signale donc la chose et il faudra s'en occuper.

Il faut effectuer une enquête publique sur ce qui se passe sur la côte ouest. Vous connaissez la région, monsieur le Président. C'est une région du Canada où la nature est empreinte d'une véritable beauté. La zone écologique de la côte ouest est splendide, la nature ayant conservé tant son cachet, c'est aussi bien sûr un de nos principaux atouts économiques pour l'expansion future, pour le tourisme international.

Je demande donc au gouvernement d'envisager la possibilité de tenir une enquête publique. Le secrétaire parlementaire connaît bien la région. Je sais à quel point cette affaire lui tient à cœur. Je suis persuadé qu'il exerce autant de pressions auprès du gouvernement que quiconque, et je souhaite que ses efforts portent fruit. Je sais que mon parti a fait et continue de faire tout son possible pour que les Canadiens aient une chance de participer à l'effort de nettoyage des eaux sur la côte ouest.

Pour en revenir au projet de loi C-2, monsieur le Président, je tiens à dire pour conclure que nous sommes impatients de le renvoyer au Comité permanent des transports avec les modifications qui s'imposent. Merci.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des observations. La parole est à la députée de Saint-Hubert (M^{me} Venne).

Mme Venne: Monsieur le Président, depuis tout à l'heure on met en doute la compétence des membres du Bureau d'enquête. Il est évident, dans le projet de loi C-2, à l'article 4, paragraphe (2) que:

Le gouverneur en conseil nomme comme membres les personnes qui, à son avis, possèdent la compétence voulue en matière de transport aérien, maritime, ferroviaire. . .

Alors. . .

[Traduction]

Tout le monde sait à quel point il est important de nommer des membres qui ont l'expérience voulue pour assumer leurs fonctions et établir la crédibilité du nouveau bureau.

Je demanderais donc au secrétaire parlementaire d'expliquer davantage aux députés de l'opposition, puisqu'ils n'ont pas l'air de le comprendre, l'article 4, paragraphe (2) du projet de loi C-2 qui va certainement. . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Vous ne posez pas la question au secrétaire parlementaire, mais bien au dernier intervenant. Peut-être sera-t-il en mesure d'y répondre. La députée peut poursuivre.

Mme Venne: Monsieur le Président, alors je vais donc demander au député de l'opposition de m'expliquer son point de vue puisqu'il n'a pas l'air de comprendre que l'article 4, paragraphe (2) stipule bien que la compétence voulue sera vraiment. . . c'est-à-dire que les gens seront vraiment choisis selon la compétence?

• (1220)

[Traduction]

M. Riis: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question de la députée. Elle a beaucoup plus confiance que moi dans le système.

Je comprends ce qu'il est dit dans le projet de loi au sujet des compétences. Cela figure dans tous les projets de loi. Dans le cas de toutes les nominations par le gouverneur en conseil, on affirme, en introduction, que ce sont des gens compétents qui sont nommés.